

Entre le lac de Pont et le canal de Bourgogne



Une randonnée proposée par Michel des Courtils

Randonner entre le lac de Pont et le canal de Bourgogne. Au départ du village de Brianny, bien connu pour sa chapelle Sainte-Apolline et ses fresques de danses macabres du XVe siècle, vous cheminerez ensuite sur une partie du sentier Bibracte Alésia, dans les villages de Montigny-sur-Armançon et Villeneuve-sous-Charigny traversés par le chemins des Oiseaux. La quiétude du canal de Bourgogne vous accompagnera avant de reprendre le sentier Bibracte Alésia pour un retour sur Brianny.



Trace n° 3465120

Durée	5h 10	Difficulté	Moyenne
Distance	16,66 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	144 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	148 m	Commune	Brianny (21390)
Point haut	356 m		
Point bas	295 m		

Description

Stationner sur le parking de la mairie de [Brianny](#).

(D/A) Prendre, plein Nord, la D10H en direction de Montigny-sur-Armançon jusqu'à la chapelle située sur la gauche.

(1) En face de la chapelle, prendre à droite le chemin qui descend vers l'Armançon.

Traverser l'Armançon sur la passerelle, poursuivre sur le chemin Bibracte Alésia balisé Jaune Bleu. Atteindre un carrefour en Y en haut de la côte.

(2) Prendre à gauche toujours sur le Bibracte. Parvenir à un carrefour à 4 directions perpendiculaires.

(3) Quitter le Bibracte pour prendre à gauche direction Montigny-sur-Armançon. Prolonger pour accéder au Ruisseau de la Prée.

(4) Le traverser sur la passerelle en pierre, et monter dans le village de Montigny-sur-Armançon jusqu'au croisement avec la D10.

(5) Traverser la D10 pour prendre la rue de La Vie des Barrey, à suivre jusqu'à la rue de la Fontaine Saint-Marc à prendre à gauche. Tourner ensuite à gauche dans la rue de la Chaume, la quitter pour prendre une impasse à droite. Parvenir au bout de cette impasse.

(6) S'engager à droite dans le sentier des Oiseaux, balise Jaune à droite d'un portail privé.

Suivre ce sentier jusqu'à la rive du [lac de Pont](#) et prendre à droite le sentier du tour du Lac.

Suivre le bord du lac, toujours balisé Jaune. À l'aire de mise à l'eau des bateaux, bien rester sur le sentier qui borde le lac. Atteindre le confluent avec le Ruisseau de Pisserotte.

(7) Prendre à droite toujours sur le chemin des Oiseaux pour longer le ruisseau de la Pisserotte.

Suivre ce chemin jusqu'à la route goudronnée.

(8) Obliquer à gauche jusqu'à l'entrée du bois de Montigny-sur-Armançon.

(9) Partir à droite et longer la lisière du bois. La quitter aux Champs du Fourneau. Poursuivre Sud-Est et atteindre le carrefour de la D970 à l'entrée de [Villeneuve-sous-Charigny](#).

(10) La traverser pour rentrer dans le village par la rue Chauval et prendre à droite, au niveau du puits, la rue Lierre jusqu'à la sortie du village.

Prendre à gauche le chemin goudronné des Mais, ensuite à droite au lavoir et continuer jusqu'au Canal de Bourgogne.

(11) S'engager dans le chemin de halage à droite, sans traverser le canal, jusqu'à l'Écluse Numéro15 de Braux.

Après l'écluse, faire 100m sur le chemin de halage.

(12) Prendre à droite pour traverser immédiatement la route D970 et retrouver le sentier Bibracte Alésia, balise Jaune Bleu, légèrement sur la gauche, en lisière du bois de Braux.

Suivre ce chemin en faisant **attention** aux ornières dans la traversée du bois sur toute la traversée du bois de Braux. Atteindre le carrefour à 4

Points de passage

- D/A Parking de la mairie de Brianny**
N 47.413842° / E 4.374673° - alt. 323 m - km 0
- 1 Chapelle Sainte-Apolline . Vers l' - Armançon (rivière) - Affluent de l'Yonne**
N 47.416078° / E 4.372742° - alt. 328 m - km 0.33
- 2 Carrefour en Y**
N 47.416699° / E 4.380884° - alt. 320 m - km 1.02
- 3 Carrefour à 4 directions**
N 47.419124° / E 4.39156° - alt. 333 m - km 1.88
- 4 Passerelle sur le ruisseau de la Prée**
N 47.428451° / E 4.381625° - alt. 301 m - km 3.28
- 5 D10**
N 47.432501° / E 4.376797° - alt. 320 m - km 3.86
- 6 Sentier des oiseaux**
N 47.433532° / E 4.370595° - alt. 312 m - km 4.55
- 7 Ruisseau de la Pisserotte. - Lac de Pont**
N 47.442298° / E 4.357689° - alt. 297 m - km 6.09
- 8 Prendre à gauche sur route goudronnée**
N 47.440698° / E 4.371454° - alt. 338 m - km 7.64
- 9 Lisière du bois**
N 47.446311° / E 4.373846° - alt. 356 m - km 8.29
- 10 D970**
N 47.437886° / E 4.392697° - alt. 331 m - km 10.11
- 11 - Canal de Bourgogne**
N 47.432309° / E 4.407846° - alt. 343 m - km 11.78
- 12 Traverser la D970**
N 47.420046° / E 4.405872° - alt. 345 m - km 13.18

directions passé précédemment.

(3) Prendre en face le cheminement inverse de l'aller revenir au carrefour en Y passé également à l'aller.

(2) Tourner à gauche pour longer à distance l'Armançon, à la route prendre à droite traverser l'Armançon, entrer dans Brianny par la rue de Braux et continuer jusqu'au parking de la mairie (D/A).

 **D/A Parking de la mairie de Brianny**
N 47.413827° / E 4.374635° - alt. 323 m -
km 16.66

Informations pratiques

- Pas de point d'eau public.
- Pas de restauration sur le tracé.
- L'arrivée sur le lac de Pont se fait en empruntant des marches qui peuvent être glissantes par temps humide.
- Attention aux racines et pierres en saillie sur le sentier qui borde le lac de Pont.
- Abris disponibles au bord du lac de Pont, sur la zone de mise à l'eau des bateaux.
- Beaucoup de zones ombragées pour les pauses.
- Randonnée facile, bonnes chaussures et bâtons nécessaires.

Le milieu que vous allez traverser durant cette randonnée est fragile. Faites attention à la flore et ne dérangez pas la faune locale. Rapportez vos déchets chez vous et ramassez aussi ceux que vous trouverez.

Comme il y a un peu de dénivelé et certains passages exposés au soleil, n'oubliez pas d'emmener de l'eau et de la nourriture.

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

À voir

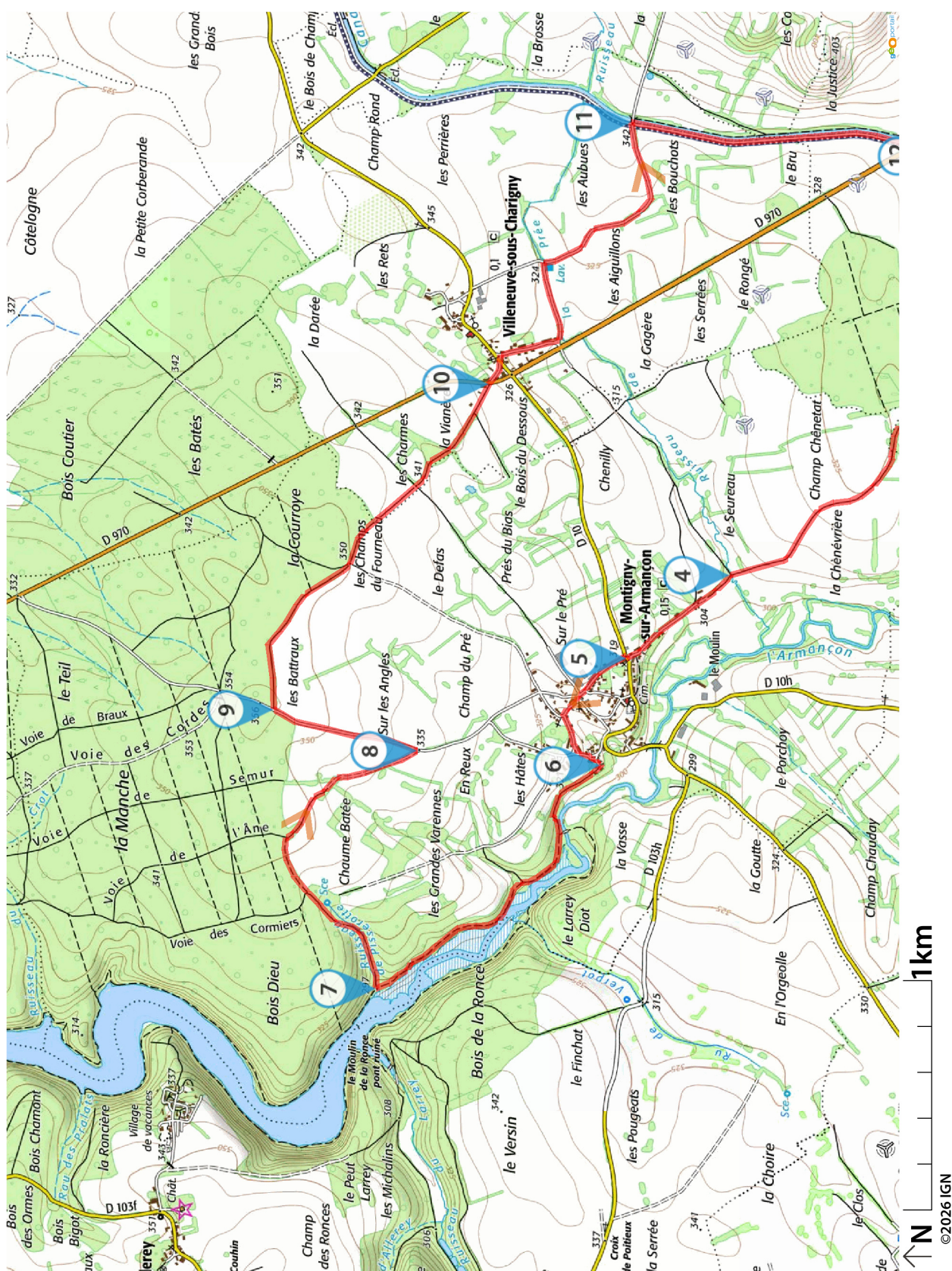
- Chapelle Sainte-Apolline à Brianny.
- Beaucoup de choses à observer lors de la traversée des villages.
- Faune et flore à observer tout au long de la randonnée.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-entre-le-lac-de-pont-et-le-canal-de-bour/>

This topographic map shows the Montigny-sur-Armançon area. A red line traces a route through the landscape, marked with six numbered blue circular points. The route starts at point 1 near the town of Montigny-sur-Armançon, passes through point 2 near 'régeottes', point 3 near 'Bois de Braux', point 4 near 'la Gogère', point 5 near 'Sur le Pré', and ends at point 6 near 'les Hâtes'. The map includes various geographical features such as the Armançon river, several lakes (e.g., 'Lac de la Vasse', 'Lac de la Née'), and numerous small settlements and hamlets. A scale bar at the bottom right indicates a distance of 1 km, and a north arrow is also present.

3

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

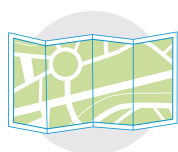
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



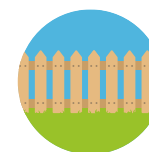
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



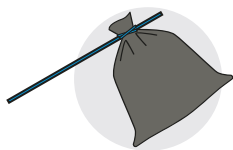
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.